

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général du Crous Clermont-Auvergne

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962, modifié par le décret n° 202/1246 du 07 novembre 2012 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Philippe NEGRIER aux fonctions de Directeur Général du Crous Clermont-Auvergne à compter du 1er janvier 2023,

Vu l'arrêté ministériel du 12 novembre 2012 portant nomination de Madame Cécile FAUCHEUX, AASU au Crous Clermont-Auvergne,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à :

⇒ **Madame Cécile FAUCHEUX** – Directrice de la Vie Étudiante :

suivant les détails énumérés dans l'**annexe 1** suivant les thèmes ci-dessous, et :

- 1) Gestion des personnels de la Direction de la Vie Etudiante
- 2) Courriers
- 3) Actes d'ordonnancement
- 4) Stagiaires accueillis dans la structure

ARTICLE 2 :

Madame FAUCHEUX, et l'Agent Comptable du Crous sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Clermont-Ferrand, le 30 octobre 2023

Spécimens de signature,

Le Directeur Général du Crous,

Cécile FAUCHEUX

Philippe NEGRIER

ANNEXE 1

A la décision de délégation de signature de la Directrice de la Vie Etudiante

1) Gestion des personnels de la Direction de la Vie Etudiante

- Décisions d'autorisation d'absence, à l'exception des demandes de formation syndicale, et transmission à la DRH
- Décisions relatives à l'organisation du travail de la Direction de la Vie Etudiante
- Déclarations préalables à l'embauche à la préfecture pour les agents concernés, employés en contrat à durée déterminée et transmission à la DRH
- Les autorisations préalables d'heures supplémentaires

2) Courriers

- Les états de liquidation et arrêtés collectifs relatifs au versement des
 - Bourses du Ministère de la Culture
 - Bourses du ministère de L'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (MAAF)
 - Bourses Grande Ecole Numérique
 - ASAA
 - Aides à la Mobilité Parcoursup
 - Aides à la Mobilité Master
- Pour mise en paiement par l'agent comptable
 - les ordres de reversement adressés aux étudiants
 - les remboursements de prêts d'honneur
 - les attestations diverses relatives à la vie étudiante

3) Actes d'ordonnancement

- Bons de commande concernant l'enveloppe « moyens des services » gérée par le service dans la limite des crédits délégués et dans la limite d'un coût unitaire inférieur à 800 €.HT pour les achats de fournitures
- Bons de commande plafonnés à 5 000 € TTC
- Les bons de commande supérieurs à 5 000 € devront être soumis à l'approbation de la direction
- Constatation et certification du service fait
- Prise en charge de factures et avoirs

4) Stagiaires accueillis dans la structure

- Attestations de présence,
- Evaluation des stages.

Clermont-Ferrand, le 30 octobre 2023

Spécimens de signature

Le Directeur Général du Crous,

Cécile FAUCHEUX

Philippe NEGRIER